

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 31 JANVIER 2014**

Procès-verbal des réponses aux questions d'EES. "Retards de paiement à des entreprises. Délinquance (dégradations, vols, réactions des forces de l'ordre, rapport sur les délits)".

**QUESTIONS DU GROUPE ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES,  
AU CONSEIL MUNICIPAL.**

1. Retards de paiement.

Risquant de s'exposer à des pénalités de retard, notre Commune tarderait à s'acquitter de paiements auprès d'entreprises : est-ce exact ? Si oui pour quelles raisons ?

Réponse :

La consigne donnée aux services est que toute facture doit être instruite sous huitaine à compter de leur réception. Il peut arriver que les responsables concernés mettent quelques jours pour valider la conformité de cette dernière.

Cependant si vous évoquez les factures liées à des marchés de travaux, et notamment celui de la Mairie, toute facture, avant d'être instruite doit être validée par l'architecte, au regard du marché signé, du travail effectué en qualité et en quantité.

2. Délinquance.

Suite aux vagues récentes de dégradations de véhicules en ville et au Sirius dans la ZAC, pouvez-vous nous informer sur les actions entreprises et quels en sont les résultats ?

Par ailleurs, il ne semble pas y avoir eu de suite donnée au signalement du porte à porte de faux éboueurs pour des calendriers dans le Roussay, ni au signalement, samedi 25 janvier, des voitures vandalisées au Sirius, voitures contenant des objets "traçables" tels que des téléphones. Pouvez-vous nous indiquer les raisons qui n'ont pas permis aux forces de l'ordre de se déplacer ?

Lors du Conseil municipal du 18 octobre 2013, en réponse à une des questions d'E.E.S., vous avez informé d'une manière succincte cette assemblée sur l'évolution des délits, pouvez-vous l'informer d'une manière plus détaillée ?

Réponse :

Sur le premier point, une enquête est actuellement en cours et nous impose le silence, nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que possible.

Sur le second la Gendarmerie de Lardy s'est déplacée pour les deux affaires.

Enfin, je vous ai fourni par mèl tous les chiffres exposés lors du Conseil du 18 octobre 2013 et vous ai proposé de venir en mairie pour voir le document original, qui ne peut, en aucun cas être photocopié.